



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E131699

VALABLE JUSQU'AU 15/07/2024

ÉDITÉ LE 22/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/09/2003
Forme juridique : EIRL
Capital : DEPUIS LE 02/02/2023
0

Raison sociale : THEVENIN GABRIEL

848 RTE ROYALE
73190 CHALLES-LES-EAUX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAMBERY 449930353

Siret : 449 930 353 00023

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 173060026B 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 173060026B 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 22/05/2023

Téléphone : 06 09 22 04 26

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : gtverel@yahoo.fr

Responsabilité légale :
THEVENIN GABRIEL CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	08/06/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	08/06/2023
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	08/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.